

**REUNION DE L'EXECUTIF MAIRE-ADJOINTS**

**Séance du 23 avril 2020**

Le maire et les adjoints se sont réunis une seconde fois depuis le confinement qui a débuté le 17 mars.

**Projet secteur Les Brouilles**

Le cabinet de géomètres BERTHET LIOGIER CAULFUTY de Bourg-en-Bresse est reçu.

Le maire présente les orientations d'aménagement en cours dans le secteur Les Brouilles et précise qu'une étude préliminaire de la gestion des eaux pluviales et de ruissellement a été réalisée en 2016. Si le conseil municipal souhaite réserver ce projet de lotissement à l'accession à la propriété en totalité, il y aura lieu d'engager une modification simplifiée des orientations donc du PLU.

Les représentants du cabinet présentent le déroulement d'un projet de lotissement : présentation d'un coût total détaillé, modification simplifiée du PLU, dossier d'appel d'offres et suivi de la réalisation des travaux, création d'un budget annexe avec TVA à la marge. Lorsque l'équilibre financier est trouvé, un plan de masse est établi puis un permis d'aménager est déposé. Le dossier débute par un diagnostic établi en fonction des souhaits des élus, 3 scénarios peuvent être proposés puis chiffrés. L'appel d'offres peut être lancé durant l'instruction du permis d'aménager. Un film en 3D peut être réalisé et présenté aux futurs acquéreurs afin de faciliter la vente des terrains. Le cabinet propose, le conseil décide.

Le cabinet doit établir un devis de prestations.

**Pandémie de Covid-19**

Le déconfinement étant programmé pour le 11 mai, les directives de l'Etat tendent au port d'un masque, obligatoire dans les transports en commun, conseillé dès que l'on sort de son domicile.

Il sera possible, dans quelques temps, de les acheter en ventes libres.

Dans un premier temps, la Région Rhône-Alpes en offrira un à chaque habitant dans un délai raisonnable (9 millions de masques sont nécessaires pour notre région, une 1<sup>ère</sup> livraison est prévue le 5 mai, ils sont fabriqués dans la région). Le conseil municipal devra se charger de la distribution dans les boîtes aux lettres, ils seront sous protection avec notice d'utilisation (lavables, environ 50 lavages...).

Dans le même temps, la communauté d'agglomération propose des masques lavables, fabriqués en France, au prix unitaire de 2,50 €.

L'entreprise AURA EVOLUTION d'Oyonnax propose également des masques au prix de 4,20 € l'unité HT, livrables le 5 mai.

Le maire et les adjoints décident de commander 200 masques à la communauté d'agglomération dans l'attente de la distribution par les élus des masques de la Région, le délai de livraison n'étant pas connu à ce jour.

**Déchetteries**

Les 10 déchèteries du territoire doivent rouvrir aux particuliers, uniquement pour les déchets verts, à compter du lundi 27 avril, sauf dimanches et jours fériés.

### **Affaires scolaires**

La reprise des élèves étant prévue en partie le 11 mai, la commission scolaire actuelle, complétée des nouveaux élus qui le souhaitent, se réunira le jeudi 30 avril, sous la responsabilité de Christian LABALME et de Jean-Pierre LUCIANI, afin d'anticiper l'installation des classes et du restaurant, ce qui permettra de respecter les mesures barrières.

### **Courrier d'un administré**

Les élus prennent connaissance du courrier d'un administré concernant d'éventuelles nuisances d'un élevage de volailles de Bresse. Il est précisé que cet élevage a bénéficié de l'ensemble des autorisations nécessaires en date du 6 décembre 2018. Les adjoints chargent le maire d'y répondre.